

# Serge N. Ahouansou sur «La position» ce jour



# La Guérite

2.000 F

Santé

P.5

## Tout sur le tétanos

«Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité "La Guérite N°1016 du mercredi 07 août 2024  
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

*Informez plus et autrement*

### Réplique de l'ex-député de Parakou à Philippe Houndègnon

P.3

# Gbadamassi reçoit le soutien des populations

### Fête de l'indépendance à Cotonou

P.7

## Sylvanus Aïssi salue la belle organisation



### Académie de la Télévision

P.9

## De jeunes talents enrichissent l'univers médiatique

*(Le promoteur Manzouk Fassinou témoigne sa gratitude à ses partenaires)*



### Vie des partis politiques au Bénin

P.6

# Bertin Koovi : «Talon est membre du Br»

# LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

*Informer plus et autrement*

## Directeur Général

Jean Eudes DAKIN  
Tél/WhatsApp : 97819137

## Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU  
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

## Rédaction

Latifath KOWENOU  
Faosiya SEFOU  
Anselme ORICHA (Stg)  
Salmata BABONI (Stg)

## Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



ACTUALITE *Réplique de l'ex-député de Parakou à Philippe Houndègnon*

# Gbadamassi reçoit le soutien des populations

**Chamss-Deen BADAROU**

Certains habitants de Parakou se sont exprimés sur la réforme concernant la fusion de la police nationale et de la gendarmerie. Cette réaction fait suite aux déclarations médiatiques de l'ex-directeur général de la police nationale, Louis-Philippe Houndègnon, et de l'ex-député Rachidi Gbadamassi. Les deux personnalités ont exprimé des avis diamétralement opposés sur le bilan de cette réforme à mi-parcours.

En effet, lors d'un entretien télévisé accordé à Reporter Médias Monde, l'ex-direc-

teur général de la police nationale, Louis-Philippe Houndègnon, a critiqué la réforme qui a abouti à la création de la police républicaine. Selon lui, bien que cette réforme ait été souhaitée par beaucoup et donc jugée bénéfique, elle n'a pas répondu aux attentes des acteurs concernés. «La réforme de la police républicaine, fondée sur la fusion de la police et de la gendarmerie, est un échec cuisant,» a-t-il déclaré. L'ex-fonctionnaire de police a souligné des incohérences dans plusieurs aspects de la réforme.

Ces critiques ont été réfutées d'un revers de main par l'ancien député à l'Assemblée na-

tionale, Rachidi Gbadamassi. Selon cet ancien président de la commission de la défense et de la sécurité de l'Assemblée nationale lors de la huitième législature, les résultats de la réforme sont plutôt positifs. Selon lui, la fusion de la police et de la gendarmerie visait principalement à mettre fin aux rivalités et conflits de compétences entre les forces, ainsi qu'à mutualiser les moyens et les expériences pour mieux faire face aux menaces sécuritaires. Il a ajouté que «le commun des Béninois constate avec satisfaction que cette réforme a porté ses fruits, avec une occupation plus complète du territoire national par les uni-



tés et une augmentation des actions, pour le plus grand bonheur des populations,» a déclaré Rachidi Gbadamassi.

À travers un micro-trottoir réalisé par notre équipe de

rédaction, plusieurs citoyens de Parakou ont exprimé leurs opinions sur les positions des deux personnalités concernant la réforme de la fusion police-gendarmerie.

**Déo-Gratias Chabi**

«Je vais déjà embrasser le point de vue de M. Rachidi Gbadamassi, car je pense qu'aujourd'hui, les forces de l'ordre sont beaucoup plus présentes dans les communautés, si vous me permettez de le dire ainsi. On constate leur présence partout dans les quartiers ; partout où l'on passe, on les voit, et je pense que cela contribue à la protection des citoyens du pays. Depuis que cette réforme a été mise en place, on a constaté une diminution du taux des braquages et des cybercrimes. Nous avons observé beaucoup d'actions des forces de l'ordre qui contribuent à la protection de notre pays.»



**Victorien Biaou**

«Je pense que Monsieur Gbadamassi est mieux placé pour parler de cette situation. Déjà, il faut dire qu'il n'y avait pas vraiment de bases de la gendarmerie dans presque toutes les villes. Mais avec la fusion de la police et de la gendarmerie, qui est maintenant la police républicaine, il y a une présence partout sur le territoire national, et la présence des policiers est constante. Voilà. Pour moi, je pense que Monsieur Gbadamassi a raison, car pour contrer efficacement les malfrats et assurer la sécurité, il faut qu'il y ait une présence ponctuelle des policiers au niveau national. Même s'il est sage, il peut aussi se perdre dans ses idées et, paraît-il, qu'il a été mis à la retraite, donc il peut déjà avoir ce feu en lui qui brûle et qu'il veut dénoncer quelque chose.»



**Moïse Obatundé Olou**

«Selon moi, entre les deux, je pense que l'ancien directeur de la police nationale a pratiquement raison. En tant qu'ancien de la maison, il sait très bien ce qui se passe là-bas et il est bien placé pour nous parler des réalités de leur milieu. Il a raison, car les policiers aujourd'hui ne doivent pas seulement se contenter d'arrêter des gens pour des casques, il faut aussi patrouiller la nuit dans les zones reculées et voir ce qui se passe dans la ville. Le banditisme continue : on arrache des motos, on braque des lieux, et la police n'est jamais là pour intervenir.»



**Espéra Adagbè**

«Honnêtement, pour être franche, je soutiens d'abord les propos de M. Rachidi Gbadamassi, car il défend les membres du pouvoir judiciaire du pays, ainsi que les principes de la loi. En d'autres termes, ce qu'il dit est vrai, parce qu'il ne défend pas uniquement ses intérêts personnels mais une cause commune. Ce que nous voyons sur le terrain aujourd'hui, c'est que la police nationale, notamment les patrouilles, est présente un peu partout, même dans les quartiers isolés. On constate la présence des policiers partout.»



**Rémi Yakpetchou**

«Si c'est moi, alors c'est vrai ce que M. Rachidi Gbadamassi a dit. C'est vrai que nous, la population, sommes contents de lui parce qu'il y avait beaucoup de braquages avant, mais aujourd'hui, nous sommes en paix.»



**Blaise Chabi**

«La police et la gendarmerie ont fusionné pour former la police républicaine. Bien que cela aurait dû rendre la population contente en créant une police communautaire, plus proche des citoyens, ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, quand la population voit les policiers, elle est mécontente car ce que nous vivons sur le terrain avec ces policiers n'apporte pas de joie.»



ACTUALITE Vie des partis politiques au Bénin**Bertin Koovi : "Talon est membre du Br"**

La formation politique à laquelle appartient le Chef de l'État, Patrice Talon, est désormais connue. La nouvelle a été portée à la connaissance de l'opinion nationale et internationale par Bertin KOOVI. Invité à l'émission «La position» de la télévision en ligne Guérite Tv Monde le vendredi 2 août 2024, l'acteur politique et membre du Bloc Républicain a révélé, à la surprise générale, le parti politique auquel appartient le président de la République. Selon l'invité de Chamss-Deen BADAROU, le président Patrice Talon est membre du parti politique Bloc Républicain.

Anselme ORICHA

**A**lors que les Béninois peinent à déterminer si le Chef de l'État est affilié à l'Union Progressiste le Renouveau ou au Bloc Républicain, Bertin KOOVI a livré ce secret au public lors de l'émission. D'après l'invité, Patrice Talon est bel et bien membre du parti du cheval blanc cabré, dirigé par le ministre d'État Abdoulaye BIO TCHANÉ. Selon Bertin KOOVI, c'est d'ailleurs sous la bannière de cette formation politique que le président Patrice Talon s'est présenté aux dernières élections présidentielles de 2021. «Patrice Talon est membre du Bloc Républicain. [...] Il s'est enregistré au Bloc Républicain, il a sa carte, et c'est en tant que membre du Bloc Républicain qu'il a



été candidat. Madame Talata, la Vice-présidente, est de l'UPR,» a-t-il déclaré. Plus loin, l'acteur politique met quiconque au défi de prouver le contraire de l'appar-

tenance politique du Chef de l'État. «[...] Absolument, et je défie quiconque de me prouver le contraire,» a-t-il menacé.

Connaissant Bertin KOOVI, membre influent du Bloc Républicain, pour sa franchise et sa capacité à dire tout haut ce que d'autres diraient tout bas, il ne fait plus aucun

doute que le Chef de l'État, Patrice Talon, est membre du Bloc Républicain jusqu'à preuve du contraire.

ACTUALITE Lac Ahemé**Le corps sans vie d'un pêcheur repêché à Bopa**

Faosiya SEFOU

**T**ristesse, pleurs, amertume, lamentation, l'on pouvait lire sur le visage des habitants de Gantitomey venus accueillir la dépouille du septuagénaire mort par noyade, repêché dans le lac Ahemé ce lundi 5 août 2024. Nous sommes dans l'arrondissement de Bopa. Selon les informations recueillies sur place, il serait parti très tôt à la pêche ce dimanche 4 août 2024. C'est finalement son corps

sans vie qui a été retrouvé à Gantitomey, un village de l'arrondissement de Bopa dans le département du Mono. La même source renseigne que, inquiets de sa disparition soudaine, les pêcheurs du village se sont lancés, sans succès, à sa recherche aux environs de 17 heures. Mais c'est seulement ce lundi matin que son corps sans vie a finalement été retrouvé dans les mangroves, à Dekanmè, un village séparé du village exploré par le lac.

**DRAME**



# Tout sur le tétanos

Le tétanos est une infection bactérienne grave causée par la bactérie *Clostridium tetani*. Cette bactérie produit une toxine qui affecte le système nerveux, entraînant des contractions musculaires douloureuses. Le tétanos est souvent associé à des blessures par perforation, comme des clous rouillés, mais il peut aussi résulter de toute blessure contaminée par la bactérie. Cette infection est particulièrement dangereuse car elle peut être mortelle si elle n'est pas traitée rapidement et correctement.

## Quels sont les symptômes du tétanos ?

Les symptômes du tétanos apparaissent généralement entre trois et vingt-et-un jours après l'infection. Les premiers signes incluent une raideur musculaire et des spasmes, souvent autour de la mâchoire, ce qui a conduit à l'expression «trismus» ou «lockjaw». Au fur et à mesure que la maladie progresse, les spasmes musculaires peuvent se propager à d'autres parties du corps, causant des douleurs intenses et des contractions involontaires. Des symptômes supplémentaires peuvent

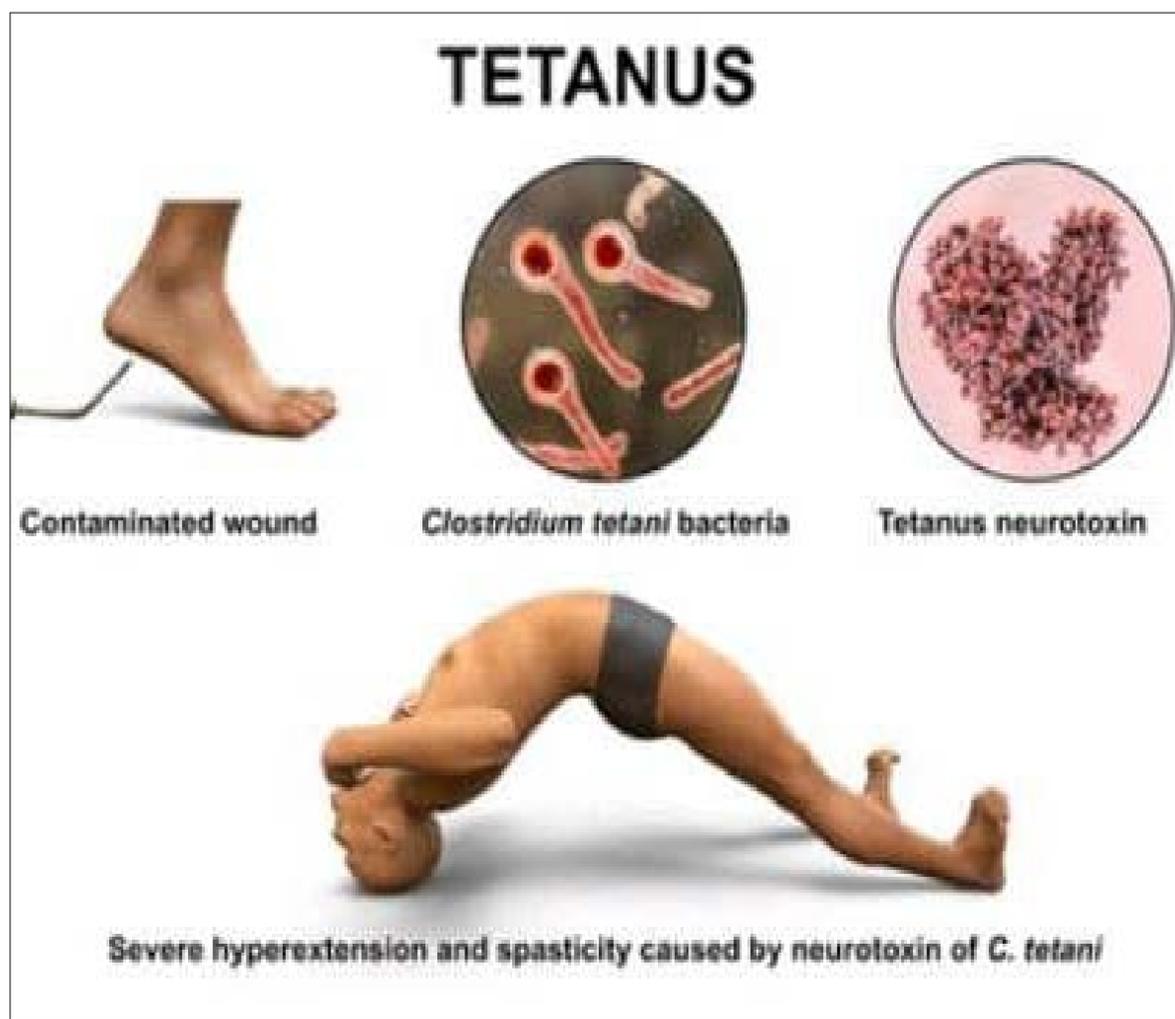
inclure de la fièvre, une transpiration excessive, une pression artérielle élevée, et une accélération du rythme cardiaque. Dans les cas graves, les spasmes peuvent interférer avec la respiration, nécessitant une intervention médicale urgente.

## Quelles sont les causes du tétanos ?

Le tétanos est causé par la bactérie *Clostridium tetani*, qui se trouve couramment dans le sol, la poussière et les excréments d'animaux. Lorsque cette bactérie pénètre dans le corps par une coupure ou une blessure, elle peut produire une toxine puissante appelée tétanospasmine. Cette toxine interfère avec les signaux nerveux qui contrôlent les muscles, entraînant les symptômes caractéristiques du tétanos. Les blessures courantes qui peuvent entraîner une infection par le tétanos comprennent les coupures, les piqûres, les morsures d'animaux, les brûlures, et les plaies chirurgicales non stériles.

## Quel est le traitement du tétanos ?

Le traitement du tétanos nécessite une hospitalisation



immédiate et peut inclure plusieurs approches. Les immunoglobulines antitétaniques sont administrées pour neutraliser la toxine circulante. Des antibiotiques, comme la pénicilline ou la métronidazole, sont utilisés pour éradiquer la bactérie *Clostridium tetani*. Les soins de la plaie sont essentiels pour prévenir la propagation de l'infection. Dans les cas sévères, un soutien respiratoire peut être nécessaire si les muscles respiratoires sont affectés. Les

sédatifs et les relaxants musculaires peuvent également être utilisés pour contrôler les spasmes musculaires. La vaccination est la clé pour prévenir le tétanos, et les rappels de vaccins sont recommandés tous les dix ans.

## Quels aliments faut-il éviter en cas de tétanos ?

En cas de tétanos, il n'y a pas d'aliments spécifiques à éviter, car la maladie n'est pas liée à la consommation alimentaire. Cependant,

une alimentation saine et équilibrée peut soutenir le système immunitaire et favoriser la récupération. Il est essentiel de maintenir une bonne hydratation et de consommer suffisamment de protéines, de vitamines et de minéraux pour aider le corps à combattre l'infection et à guérir. En cas de difficulté à mâcher ou à avaler en raison des spasmes musculaires, des aliments mous ou liquides peuvent être plus faciles à consommer.



**GUERITE TV MONDE**  
Rouvre ses portes à PARAKOU à partir du  
**1<sup>er</sup> Août 2024**

| Contact : 00229 91 19 10 10



ACTUALITE *Affaire des ananas contaminés en France*

# Les mis en cause recouvrent une liberté provisoire

Anselme ORICHA

Épiphané Hossou, ancien directeur général de l'Agence béninoise de la sécurité sanitaire des aliments (ABSSA), et son collaborateur, poursuivis dans l'affaire de contamination chimique d'ananas béninois vendus sur le marché français, ont recouvré leur liberté de manière provisoire ce lundi 5 août 2024. Cette décision a été prise par la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET). Elle fait suite à une demande de mise en liberté provisoire déposée par les



avocats de la défense. Selon les informations relayées par le web média Banouto, le juge en charge du dossier a répondu favorablement à

cette demande et a ordonné la libération provisoire d'Épiphané Hossou et de son collaborateur contre le paiement d'une caution

de 200 000 FCFA chacun. Il faut noter que le procès est ensuite renvoyé au 18 novembre 2024. Pour rappel, le directeur de la production

végétale du ministère de l'Agriculture est attendu devant la Cour pour cette prochaine audience. L'ancien DG de l'ABSSA, son collaborateur, et un chef d'entreprise sont poursuivis pour abus de fonction et fausse attestation après le retrait des ananas béninois des supermarchés en France pour contamination chimique présumée. Il faut préciser que le chef d'entreprise est poursuivi, mais sans mandat de dépôt, contrairement aux deux autres prévenus qui viennent de bénéficier d'une remise en liberté provisoire.

ACTUALITE *Mystérieuse disparition d'une jeune infirmière à Ifangni*

# Une enquête ouverte par la police républicaine

Anselme ORICHA

Une tragédie a frappé l'arrondissement de Daagbé, commune d'Ifangni, avec la mort subite de Mathilde Y. M., une jeune infirmière de 25 ans, survenue dans des circonstances troublantes. Sa famille et ses proches sont plongés dans une profonde tristesse et se questionnent sur les circonstances de cette disparition inattendue.

Selon nos informations, tout avait commencé le mardi 30 juillet dernier, lorsque Mathilde a quitté son poste pour rendre visite à sa grand-mère à Porto-Novo, dans le quar-

tier Tokpota. Plus tard dans la soirée, vers 22 heures, elle aurait informé sa sœur qu'elle se rendrait chez un collègue, qui devait ensuite la ramener à Daagbé dans la nuit. Malheureusement, le lendemain matin, un coup de téléphone du Centre Hospitalier Universitaire Départemental de l'Ouémé et du Plateau (CHUDOP) va plonger sa famille dans l'angoisse.

À leur arrivée à l'hôpital, la mère et la sœur de Mathilde ont été informées de son décès suite à un «petit malaise», et de la mise en dépôt de son corps à la morgue. Les conditions de cette mort



demeurent opaques pour la famille, d'autant plus qu'un détail troublant a été révélé

: le corps de Mathilde a été retrouvé sans son sous-vêtement. Des investigations

ultérieures ont permis de retrouver ce dernier dans un domicile, accompagné de résidus de feuilles triturées et aspergées, selon Crystal News.

Le domicile en question, situé dans le quartier Djèrèg-bé dans la commune de Sèmè-Podji, a fait l'objet d'une perquisition par la police. Cette dernière a depuis ouvert une enquête pour élucider les circonstances de cette tragédie. Les résultats de l'enquête sont attendus avec impatience, alors que la famille de Mathilde cherche désespérément à comprendre ce qui s'est réellement passé.

SOCIETE *Fête de l'indépendance à Cotonou*

# Sylvanus Aïssi salue la belle organisation

Amanda DACKÉY

Le Bénin a célébré ce jeudi 1er août 2024, le 64e anniversaire de son accession à la souveraineté nationale et internationale. À l'issue des festivités qui ont eu lieu à la place de l'Indépendance à Cotonou, Sylvanus Aïssi a partagé ses impressions avec les hommes des médias. L'acteur politique, après avoir salué la belle organisation des festivités, a exhorté le peuple béninois à cultiver l'unité et le patriotisme, afin de construire une nation prospère.

## Quant à ses impressions sur la célébration

Il réitère : «C'est avec grande émotion et beaucoup de fierté que j'ai vécu cette célébration qui a connu la présence effective du chef de l'État, le Président Patrice Talon, des membres du corps diploma-

tique, des membres du gouvernement, des présidents d'institutions, des officiers supérieurs, et d'une forte présence de la population. Les festivités ont enregistré le défilé des troupes militaires et paramilitaires, aussi bien du Bénin, que du Nigeria et de la Belgique. Une occasion de communier ensemble, autour de notre seule et même patrie. Talon a du goût ; le défilé était beau et plaisant. En somme, c'était une très belle fête. Il me plaît d'insister particulièrement sur le défilé des forces spéciales formées et dédiées à la lutte contre le terrorisme. Ceci nous rappelle tous les efforts qui sont consentis pour la sécurité et la préservation de l'intégrité nationale du pays. C'est le lieu de saluer la mémoire de tous les enfants du Bénin morts au front, et spécifiquement des soldats qui sont tombés au champ de bataille, face à des hors-la-loi.»



## Il n'a pas manqué de faire le bilan politique des 64 années d'indépendance du Bénin

Un bilan qui, selon lui, ne peut se faire en quelques minutes puisque les avancées sont aussi nombreuses que palpables. Il convient juste

de retenir qu'après la période où le Bénin était appelé « l'enfant malade d'Afrique », il y a eu celle du Marxisme piloté par le révolutionnaire, le Général Mathieu Kérékou. Puis est venue, après la Conférence des forces vives de la Nation, la période de la Démocratie. De 1990 donc à nos jours, le Bénin pour-

suit sa marche démocratique avec les différents présidents et il convient de leur rendre hommage.

Il en profite une fois de plus pour saluer les réformes courageuses entreprises depuis l'avènement du chantre de la Rupture, qui replacent le Bénin sur le chemin de grandes et bonnes perspectives.

SOCIETE *Rendez-vous média*

# Serge N. AHOUANSSOU sur "La Position" ce jour

Amanda DACKÉY

Serge Noukpo AHOUANSSOU, membre actif du parti Moele-Bénin, est l'invité de votre émission hebdomadaire "La Position" de ce mercredi 07 août 2024. Le 64e anniversaire de la souveraineté nationale et internationale, les défis actuels du parti à l'approche des élections générales de 2026, et d'autres sujets d'actualité seront abordés



par l'invité. Votre émission «La Position» est à suivre ce soir à 21 h sur Guérite TV Monde, le leader des web TV.

REPUBLIQUE DU BENIN  
 Prèsentiel - Justice - Travail  
 \*\*\*\*\*  
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
 \*\*\*\*\*  
 SECRETARIAT GENERAL DU  
 GOUVERNEMENT  
 \*\*\*\*\*

N° 26/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

**COPIE**

### Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 31 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

#### I- Mesures normatives

##### Création de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation et approbation de ses statuts.

Un diagnostic de l'organisation et de l'animation de la recherche et de l'innovation dans notre pays révèle l'existence de plusieurs structures avec une redondance des missions. Cette multiplicité d'acteurs entraîne un éparpillement des ressources affectées, avec une opérabilité faible des activités compromettant par conséquent la bonne gestion scientifique et financière des instituts et laboratoires.

De fait, il s'impose une réforme et un repositionnement du secteur de la recherche et de l'innovation. Celle-ci prendra en compte les volets restructuration, financement, valorisation au plan national, aux fins d'une meilleure visibilité. D'où la création de la présente agence dont les statuts ont été, par la même occasion, approuvés.

La création de cette agence favorisera par ailleurs l'acquisition d'équipements de pointe au sein d'instituts thématiques qui seront évalués périodiquement puis labellisés. Il en sera de même pour d'autres outils techniques sur des créneaux porteurs, sans compter la possibilité de négocier des accords de licence et des transferts technologiques.

#### II- Communications.

##### II-1. Signature d'une convention minière pour l'exploitation de kaolin dans la commune de Kétou, en vue du fonctionnement de l'usine de fabrication de carreaux de céramique implantée dans la Zone de Développement industriel de Glo-Djigbé (GDIZ).

L'option faite de valoriser les ressources minérales de notre sous-sol, a induit diverses actions de promotion qui ont permis d'intéresser des

opérateurs intervenant dans la chaîne d'extraction et de transformation desdites ressources.

C'est à cet effet que la Société d'Investissement et de Promotion de l'Industrie - Bénin (SIPI-Bénin) a conclu un accord-cadre avec la Société spécialisée AFRIKAN CERAMICS SOLUTIONS pour la mise en place d'une usine de production de carreaux de céramique dans la GDIZ dont la mise en service prochaine va générer plusieurs centaines d'emplois permanents.

Les essais de caractérisation réalisés sur ces matériaux sont concluants. Les gisements d'argile de Kétou sont de type kaolin et constitueront la ressource principale. En plus de ces gisements, ceux de Zogbodomey de même que le granite de Djidja seront exploités afin de disposer des matières premières nécessaires.

Le Conseil s'est donc prononcé en faveur de la signature d'une convention pour l'exploitation de ces ressources minières, à charge pour les ministres concernés de veiller à sa mise en œuvre conformément aux clauses contractuelles.

##### II-2. Contractualisation pour les missions de maîtrise d'œuvre complète des travaux de voirie et d'assainissement ainsi que pour les études d'impact environnemental et social et Plan d'action de réinstallation dans le cadre des investissements municipaux du Programme Building Resilient and Inclusive Cities (BRIC) dans les communes d'Allada, Aplahoué, Lokossa, Djougou, Kandi, Dassa-Zoumè et Pobè.

Ce programme vise l'amélioration de l'accès aux services urbains résilients au climat et détermine les modalités de prestation de ceux-ci dans les communes bénéficiaires. Il couvre sept (7) des douze (12) communes chefs-lieux de département, sa mise en œuvre s'étendant de 2023 à 2027.

Le BRIC intègre par ailleurs deux des huit sous-programmes du Programme Villes et Territoires Durables, qui sont à l'intersection de l'appui au développement urbain, de l'opérationnalisation de la loi n° 2021-14 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin et de l'amélioration de l'adaptation climatique/gestion des risques de catastrophes. Le programme BRIC, par le biais du renforcement de l'outil conventionnel Etat-Communes, contribuera à la résilience climatique en

conférant aux collectivités territoriales un rôle plus important dans la fourniture des infrastructures et des services urbains de base.

Des conventions spécifiques ont été signées avec les communes concernées pour leur donner les prérogatives de mettre en œuvre les activités relatives aux investissements municipaux avec le soutien des conducteurs d'opération.

Au terme des études d'identification, des projets de voirie et d'assainissement sont retenus dans le cadre de ces investissements. Afin d'assurer une cohérence des interventions et une atténuation des impacts pour les populations bénéficiaires entre les investissements du niveau central et les investissements municipaux, il urge d'accélérer le calendrier d'exécution de ces derniers au regard des étapes déjà franchies par les premiers.

##### II-3. Organisation d'un test de sélection d'Aspirants au métier d'Enseignant (AME) au profit du ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, au titre de l'année scolaire 2024-2025.

L'effectif des AME de ce sous-secteur, estimé à 14.746 au cours de l'année scolaire 2019-2020, est passé à 15.362 en 2023-2024. Malgré cet effort remarquable, des besoins en personnels qualifiés restent à couvrir pour l'année scolaire 2024-2025 dans les collèges et lycées.

Or, à ce jour, seulement 1.212 AME restent encore disponibles dans la base de données et aucun d'entre eux n'est qualifié dans les matières telles que l'éducation physique et sportive, la philosophie ainsi que l'économie familiale. Il en est de même pour les mathématiques, le français, la physique-chimie et la technologie ; tandis que le nombre des spécialistes est faible s'agissant de l'allemand, de l'anglais, de l'économie, de l'espagnol, de l'histoire et de la géographie.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour l'organisation d'un test de qualification en vue de renforcer la base de données des AME dans ces matières, l'objectif étant la couverture intégrale des besoins au titre de l'année scolaire prochaine.

##### II-4. Dédommagement des personnes affectées par le projet de construction et d'exploitation du terrain de golf championship de 18 trous à Avlékété.

A l'issue de l'expertise commanditée sur la mise en œuvre de ce complexe sportif et touristique, il se révèle que le projet couvre une superficie de 111 hectares de terres et affectera 173 personnes ainsi que 22 immeubles d'habitation et autres biens.

En application des dispositions légales et réglementaires en la matière, le Conseil a approuvé les dédommagements et indemnités appropriés et instruit les ministres concernés de veiller à leur prise en compte diligente.

#### III- Rencontres et manifestations internationales.

Ont été autorisées sous cette rubrique :

- la célébration de la 64<sup>ème</sup> édition de la fête nationale, le 1<sup>er</sup> août 2024 ;
- l'organisation de l'édition 2024 des consultations régionales des Institutions nationales des Droits de l'Homme de l'espace CEDEAO à Cotonou, du 26 au 30 août 2024 ; puis la participation du Bénin ;
- aux olympiades panafricaines de mathématiques, édition 2024, à Johannesburg en Afrique du sud, du 10 au 20 août 2024 ;
- au Sommet de l'Avenir, à New-York, aux Etats-Unis d'Amérique, les 22 et 23 septembre 2024 ;
- à la 31<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité des Droits des personnes handicapées, à Genève en Suisse, du 12 au 17 août 2024.

#### IV- Mesures individuelles.

Ont été prononcées, les nominations ci-après :

##### ✓ A la Présidence de la République

**Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations**

Monsieur Sindé Gilles CHEKETE

**Directeur général de l'Agence nationale d'Identification des Personnes**

Monsieur Aristide ADJINACOU

##### ✓ Au ministère de l'Economie et des Finances

**Secrétaire générale adjointe du ministère**

Madame Awaou BACO

**Conseiller technique aux Affaires fiscales**

Monsieur Donald GANDJI

**Conseiller technique juridique**

Madame Beverly FAGBOHOUN

**Conseillers techniques**

Madame et monsieur

- Alice MASSIM OUALI
- Habib TIDJANI

**Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances**

Monsieur Paterson HOUNKANRIN

**Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances**

Monsieur Moïse ILAYE BONI

**Directeur général des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation**

Monsieur Moubarak SOUMANOU

**Directeur général de l'Agence nationale de Supervision des Systèmes financiers décentralisés**

Monsieur Philippe DAHOUI

**Directrice générale de la Société pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises**

Madame Christel YEBE

**Président de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF)**

Monsieur Rafiou BELLO



Membre de la CENTIF au titre de haut fonctionnaire de la Police républicaine

Monsieur Edgard Landry ZOLA

**Chef du service adjoint à l'Inspection générale des Finances**

Monsieur Arnaud MENSAH

- ✓ Au ministère de la Justice et de la Législation
- A la Chancellerie

**Directeur des Affaires pénales et des Grâces**

Monsieur Norbert Lié DADJO

- Dans les juridictions
- A la Cour Suprême

**Conseillers**

Messieurs

- Agboton Alexis METAHOU
- Wilfrid Sonagnon ARABA
- Seidou BONI KPEGOUNOU
- Sanni Sidi Hamza GAUTHE

**Avocat général**

Monsieur Mènavo Jacques HOUNSOU

- A la Cour d'Appel de Cotonou

**1<sup>er</sup> Substitut général**

Monsieur Jules AHOGA

**Conseillers**

Messieurs

- Adjima KHALIFA DJIMILA
- Mitondji ADOKO
- Ignace ADIGBLI
- Dossa Justin AGASSOUNON

- A la Cour d'Appel d'Abomey

**Président**

Monsieur Christian Amaté ATAYI

**Procureur général**

Monsieur Ousman ALEDJI

- A la Cour d'Appel de Parakou

**1<sup>er</sup> Substitut général**

Monsieur Samuel NOUTOHO

**2<sup>ème</sup> Substitut général**

Monsieur Jesukon Antoine ABEVI

**3<sup>ème</sup> Substitut général**

Monsieur Jacques Fiacre AZALOU-TOKPASSI

**Conseillers**

Messieurs

- Antoine HOUZE
- Bachirou ASSOUMA AMADOU

- A la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme

**Membre de la Chambre des appels**

Monsieur Fortunato KADJEBIN

- A la Cour Spéciale des Affaires foncières

**Procureur spécial**

Monsieur Freddy YEHOUEYOU

**Juge d'instruction du 1<sup>er</sup> cabinet**

Monsieur Sourou Noël HOUNGBO

**Conseillers**

Messieurs

- Désiré Padel DATO
- Serge TCHINA
- Alphonse GBOSOU

**Juges**

Mesdames et messieurs

- Mahutin Angèle Anna BADIN
- Fleuriane Edwige Triomphe IKO
- Barryath Clayde Akankey FATIHO
- Emile LOGO
- Senakpon Hermann Mathieu AHOKPE

- Au tribunal de première instance de première classe de Cotonou

**Procureur de la République**

Monsieur Shegun TIDJANI SERPOS

**Substitut chargé du Pôle des mineurs**

Madame Augustine Blanche ADONON

- Au tribunal de première instance de première classe de Parakou

**Président**

Monsieur Alou BANI DEMON

**Juge d'Instruction du 1<sup>er</sup> Cabinet**

Monsieur Jaurès Neil Sèna ZINFLOU

**Juge d'Instruction du 2<sup>ème</sup> Cabinet**

Monsieur Pierre Sètonji CODJIA

**Procureur de la République**

Monsieur Alain Raoul AGBOTON

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe d'Abomey-Calavi

**Juge du Pôle des mineurs**

Madame Balkissou OSSENI épouse OSHO

**1<sup>er</sup> Substitut du procureur**

Madame Souhaïlatou TOURE IDRISOU

**2<sup>ème</sup> Substitut du procureur**

Monsieur Jèssoutonden Eude HOUNGBEDJI

**3<sup>ème</sup> Substitut du procureur**

Madame Irissè Akouélé FATOGNON épouse AVOHOU

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de Lokossa

**Premier substitut du procureur**

Monsieur Senan Gérard AFFEDJOU

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de Savalou

**Président**

Monsieur Zéphyrin AGASSOUNON

**Procureur de la République**

Monsieur Firmin AMOUSSOU

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de Comè

**Président**

Monsieur Laziwolè Aladé Abdou Karimi ADEOTI

- Au tribunal de première instance de 1<sup>ère</sup> classe de Porto-Novo

**Juge d'instruction du 1<sup>er</sup> cabinet**

Monsieur Kotè Pascal Hermann Yannick MENSAH

**Juge d'Instruction du 2<sup>ème</sup> cabinet**

Madame Amour Hélène Ebun Oluwa MAHMA

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe d'Allada

**Procureur de la République**

Monsieur Idossou Ivignon Rodrigue SEDONOUGBO

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de Pobè

**Président**

Monsieur Affognon Thierry AHOVE

- Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe d'Abomey

**Président**

Monsieur Francis Enagnon BODJRENOU

**Juge d'Instruction du 1<sup>er</sup> cabinet et juge des mineurs**

Madame Marie Mathilde Vinassè MEKPOH épouse SOUKPO

**Juge d'Instruction du 2<sup>ème</sup> cabinet**

Monsieur Mamoudou Adjassa ABIOLA

**Juge d'Instruction du 3<sup>ème</sup> cabinet**

Monsieur Euloge Philibert Mahutin Comlan QUENUM

**Procureur de la République**

Monsieur Marius HOUNDI

- ✓ Au ministère du Numérique et de la Digitalisation

**Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances**

Monsieur Comlan Amour Abel KPOCHEME

Fait à Cotonou, le 31 juillet 2024,



Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.

## ACTUALITE

### Académie de la Télévision

# De jeunes talents enrichissent l'univers médiatique

(Le promoteur Manzouk Fassinou témoigne sa gratitude à ses partenaires)

Anselme ORICHA

C'est au cours d'une cérémonie tenue ce samedi 3 août 2024, à l'Académie de la Télévision que six nouveaux diplômés ont reçu leur parchemin. En présence des parents, des étudiants et des professionnels des médias, Manzouk FASSINOU a témoigné sa gratitude à l'ensemble de ses partenaires, notamment les étudiants, les parents et les professionnels des médias. «Votre réussite est notre plus grande fierté», ainsi s'adresse Manzouk FAS-

SINOU à ses récipiendaires. Aux parents d'étudiants, il n'a pas manqué d'adresser toute sa reconnaissance.

Aux professionnels des médias, Manzouk FASSINOU a reconnu leur efficacité dans la performance de leurs étudiants. Heureux et prêts à affronter les défis du monde du travail, ces récipiendaires ont exprimé leur reconnaissance à tous ceux qui ont rendu possible cette formation. «Nous sommes prêts à affronter les défis de l'emploi», rassure le porte-parole des

récipiendaires. Max Gaspard ADJAMOSSI, un doyen de la corporation, a pour sa part prodigué de sages conseils aux nouveaux diplômés.

Fier du parcours de l'Académie de la Télévision dans le monde audiovisuel au Bénin et dans la sous-région, le promoteur se dit prêt à aller encore plus loin. Avec cette sortie de la troisième promotion des diplômés de l'Académie de la Télévision, l'univers médiatique s'enrichit davantage de jeunes pétris de talents.



ACTUALITE *Rencontre gouvernement - centrales et confédérations syndicales*

# Le projet Arch au cœur des discussions de la 1ère session ordinaire

*(La reprise des échanges projetée en septembre prochain)*

Anselme ORICHA

Le vendredi 2 août 2024, la Commission Nationale de Concertation, de Consultation et de Négociations collectives a tenu sa deuxième séance de l'année. Le gouvernement, représenté par plusieurs ministres, dont ceux des trois ordres de l'enseignement, de la justice, et de la fonction publique, a rencontré les secrétaires généraux des principales centrales et confédérations syndicales telles que la CSTB, la COSI Bénin et la CSA Bénin. Le mi-

nistre d'État Abdoulaye BIO TCHANÉ, président de la commission, a salué l'engagement des acteurs sociaux et souligné l'importance de ces dialogues pour le gouvernement.

L'ordre du jour de cette session comprenait quatre points principaux : la cherté de la vie, la présentation du projet ARCH (Assurance maladie pour le renforcement du capital humain), l'examen des doléances sectorielles, et les questions diverses.

Le projet ARCH a retenu l'attention particulière des participants. Destiné à offrir une couverture santé et des pensions de retraite à des groupes tels que les artisans et les commerçants, ce projet vise à renforcer la protection sociale. Les représentants syndicaux ont été invités à comprendre l'importance du projet afin de mieux le communiquer aux travailleurs.

Quant aux doléances sectorielles, six points ont été identifiés pour un examen approfondi, y compris la re-

valorisation des indemnités de logement et l'intégration des enseignants ayant plus de 25 ans de service. Cependant, des modifications ne pourront être envisagées qu'à partir de la loi de finances 2025.

Les syndicats ont également exprimé des préoccupations concernant l'adoption de la loi organique sur le Conseil Économique et Social (CES). Le Secrétaire Général de la CSTB, Kassa MAMPO, a invité le Président de la République à ne pas promulguer cette loi, demandant des dis-

cussions approfondies sur ce sujet.

Malgré les progrès réalisés, comme le reversement de milliers d'agents contractuels en fonctionnaires de l'État et la correction de disparités salariales, les acteurs sociaux ont insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer les conditions de vie des travailleurs. La prochaine séance de cette commission est prévue pour septembre 2024, marquant ainsi la continuité du dialogue social au Bénin.

SOCIETE *Carnet noir*

# Abdoulaye Bio Tchané rend hommage à Pascal Chabi Kao

Amanda DACKY

Le ministre d'État Abdoulaye Bio Tchané n'est pas resté indifférent au décès de l'ancien ministre Pascal Chabi Kao. C'est dans la douleur que le ministre a, à travers un communiqué, rendu hommage à l'illustre disparu et présenté par la même occasion ses condoléances à la famille éplorée. "C'est avec un sentiment de tristesse et de douleur que j'ai appris ce lundi le rappel à Dieu de mon cher aîné Pascal Chabi Kao, l'un des dignes fils du Bénin dont il a d'ailleurs marqué l'histoire. Un homme politique



dont le Bénin se souviendra sur des générations. Chabi Kao a fait partie du cabinet du président Hubert Maga de 1960 à 1963. Il a été nommé ministre du Travail sous Christophe Soglo de 1966 à 1967. Ancien ministre des Finances et de la Fonction publique dans les adminis-

trations d'Alphonse Alley et de Maurice Kouandété, ministre du Travail et des Finances après la mise en place du Conseil présidentiel en mai 1970." peut-on lire dans le communiqué du ministre d'État. Rappelons que Pascal Chabi Kao, né le 10 mars 1935 à Parakou et



décédé le 5 août dernier, est un économiste de carrière. Il a été secrétaire général de la

Banque de développement du Dahomey.



**OPÉRATION KITS  
SCOLAIRES  
2ÈME EDITION**



**PARTICIPEZ À LA COLLECTE  
AVEC VOS DONS**

  olduniversityfriends

 +229 67 59 75 79 - 96 32 68 32





# COUPE DE L'UNION



**2ème Edition**

**16**  
EQUIPES

**32**  
MATCHS

## COUP D'ENVOI



**Samedi 20 Juillet 2024**

**PORTO-NOVO/Tokpota, Terrain de sport de l'éveil**

**NB:** Inscription & participation gratuites.

Renseignements: **97 220 005**  
Initiative: **BMBV**

Charly Design

